EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2020-34

Séance publique du

14 février 2020

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200214-lmc1167988-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2020
Date de réception : mardi 18 février 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ECOLES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTERIEURS

Le 14 février 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/02/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Madame Dominique AUGEY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Christian ROLANDO, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Francis TAULAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Liliane PIERRON à Madame Dominique AUGEY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jules SUSINI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :
Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction de la Vie Scolaire

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 14 FÉVRIER 2020

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ECOLES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTERIEURS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du développement de l'enseignement artistique sur le temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, un quota de 11 heures hebdomadaires d'enseignement du provençal est mis en place par la Ville à chaque rentrée scolaire. Ainsi, la Ville recrute des intervenants sur avis des représentants de l'éducation nationale, rémunérés sur la base du taux prévu par le décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié, fixant les indemnités d'enseignement applicables aux professeurs. Il est proposé de reconduire ces 11 heures hebdomadaires au titre de l'année scolaire 2019/2020 sachant que le budget prévisionnel s'élèvera à 5 035,00 € pour la période du 6 janvier au 3 juillet 2020.

Son financement sera imputé au budget de la ville pour l'année 2020 sur la ligne budgétaire 92213 64131.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de reconduire 11 heures hebdomadaires d'enseignement du provençal dans les écoles de la Ville pour l'année scolaire 2019/2020,

- **DECIDER** le recrutement d'intervenants extérieurs agréés par l'éducation nationale,

- **DIRE** que le financement nécessaire pour la période du 6 janvier au 3 juillet 2020, soit la somme de 5 035,00 €, sera imputé au budget de la Ville – exercice 2020 – ligne budgétaire 92213 64131 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2020-34 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ECOLES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTERIEURS-

Présents et représentés	:	47
Présents	:	35
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	47
Pour	:	47
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger

Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/02/2020
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»